

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 408**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Journaliste

Nouvel intitulé : Journaliste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
institut de gestion sociale (IGS) ; Institut international du commerce et du développement (ICD) - Institut Supérieur de la Communication, de la Presse et de l'Audiovisuel (ISCPA)	Directeur

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321t Réalisation du service : Rédaction et production de projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous le terme de journaliste, peuvent être regroupés de nombreuses appellations d'emplois, telles que : correspondant de presse, reporter, présentateur TV, rédacteur en chef... Le journaliste peut assurer ses activités dans le cadre de la diffusion d'informations en TV, radio, presse écrite et on line. Ses activités sont très diversifiées et nécessitent d'appliquer la déontologie de la presse ; elles concernent généralement :

- la recherche des informations (documentaire, constitution et exploitation de réseaux, réalisation d'enquêtes, de reportages et d'interviews)
- la préparation et le traitement des informations sur des supports concernant la presse écrite, TV, radio, Internet (hiérarchisation et mise en perspective des informations, proposition de sujets et d'angles, participation aux conférences de rédaction)
- la réalisation de supports pour la presse écrite ou Internet (rédaction, photo, mise en page)
- la réalisation de supports TV (tournage, montage, commentaires sur images, travail en direct : interview, présentation, lancement, suivi de prompteur)
- la réalisation de supports pour la radio (rédaction des sujets, enregistrement, conduite d'interviews, lancement de sujets)
- l'utilisation des techniques et outils de transmission de l'information

Le journaliste assure souvent son travail en équipe et peut être amené à en assumer le management.

Capacités attestées :

- repérer, collecter et traiter les informations à partir de sources externes et internes afin de les rendre exploitables
- situer l'information dans son contexte politique, économique, culturel, social
- appliquer la déontologie et des usages de la profession
- repérer un sujet et définir l'angle d'étude, en respectant la ligne éditoriale
- réaliser en utilisant avec maîtrise les techniques de réalisations de reportages et interviews
- présenter l'information sur les antennes
- rédiger les articles en presse écrite ou on line en fonctions des contraintes techniques, formats et délais de bouclage

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le journaliste accède à des emplois de diffusion d'information en TV, Radio, Presse écrite et on line. Il peut être salarié d'une entreprise mais également assurer ses fonctions de façon autonome en « free lance ».

Types d'emplois accessibles : - Correspondant de presse,

- Reporter,
- Présentateur TV,
- Rédacteur en chef

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1103 : Présentation de spectacles ou d'émissions

E1106 : Journalisme et information média

E1103 : Communication

Réglementation d'activités :

L'exercice de cette activité suppose la possession de « cartes professionnelles »

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation de 3 ans dont l'accès s'effectue après une sélection, l'évaluation des compétences et des aptitudes s'effectue au travers de 5 composantes : - la maîtrise des techniques journalistiques globales et des traitements propres à chaque média est évaluée en contrôle continu dans le cadre de mises en situation professionnelle avec les logiciels et matériels propres au journalisme (caméras, appareils photo, studios tv et radio, bancs de montage, ...). Les exercices pratiques et les projets portent sur l'analyse de

l'actualité, des enquêtes et interviews, de la rédaction, des reportages, des présentations de journaux, des animations sur plateau et en studio.

- l'acquisition de connaissances générales dans plusieurs domaines dont : les institutions, le droit, l'économie, la géopolitique, la géostratégie, l'histoire des religions, des courants artistiques, l'anglais, l'informatique, sous forme de contrôles continus écrits et oraux et des contrôles écrits de synthèse

- la rédaction d'un rapport d'activité relatif aux missions et stages menés en entreprise

- la réalisation de trois actions journalistiques professionnelles de presse écrite (AJP) : traitement d'un sujet d'actualité, d'un portrait (incluant interview et photo) et d'une enquête complète.

- un mémoire professionnel : réalisation et soutenance d'un dossier devant un jury mixte d'enseignants et de journalistes professionnels.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- 1 universitaire - 3 professionnels extérieurs à l'organisation - le Directeur de l'ISCPA - le Directeur des Etudes
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	- 1 professionnel employeur représentant qualifié des professions - - 1 professionnel salarié représentant qualifié des professions - 2 journalistes professionnels issus des spécialités télévision et/ou radio et/ou presse écrite - président du jury : président du conseil de perfectionnement de la filière journalisme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Journaliste" avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 10 août 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter de 1995.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.institutdesmedias.com>

Lieu(x) de certification :

ISCPA Paris

12, rue Alexandre Parodi
75010 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ISCPA Paris
12, rue Alexandre Parodi
75010 PARIS

ISCPA Lyon
47, rue Sergent Michel Berthet
69258 LYON Cedex 9

ISCPA Toulouse
186, route de Grenade
31700 BLAGNAC

Historique de la certification :

Certification suivante : Journaliste